

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
-----  
ARRETE DU MAIRE  
-----

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de rénovation de la voirie et réseaux EP situés rue Fleming à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise EUROVIA PAS DE CALAIS, rue Saint Hubert, 62330 GUARBECQUE, à compter du lundi 22 mai 2023 jusqu'au 15 août 2023,

**Objet :**

**Interdiction de stationnement  
et de circulation rue Fleming**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement et la circulation seront interdits rue Fleming à ISBERGUES, du lundi 22 mai 2023 jusqu'au 15 août 2023 inclus.

**Article 2** : Un itinéraire de déviation sera mis en place.

**Article 3** : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise EUROVIA PAS DE CALAIS chargée de l'exécution des travaux.

**Article 4** : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le

**11 MAI 2023**

Le Maire,  


**David THELLIER**